

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2014

N°2014-07-12

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 67
Conseillers votants : 56
Dont pouvoirs : 2

Pour : 56
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014 et le 25 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Condéon, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoit, M. GUERN Joel - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SAINT VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, Mme GARNEAU Jeanine, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, M. CHABOT Jean-Michel, M. HILAIRET Joel, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. LE PAPE Pascal, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAUVIN Thierry, M. VERGNION Philippe, M. TETOIN Gaël M. SALLEE Jean-Philippe, M. BLUTEAU Jacky, M. DESMORTIER Joel, M. TESTAUD Alain, M. GAILLARD Eric, Mme PARIS Marie-Noëlle.

Pouvoirs :

M ; CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), M. VERGNION Philippe (Péreuil) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N° 12 – Objet : Réforme des rythmes scolaires – versement du fonds d’amorçage à la CdC4B Sud Charente**Rapporteur** : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que le gouvernement a mis en place un fonds d’amorçage pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. La création de ce fonds a fait l’objet de l’article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’École de la République et ses modalités de gestion ont été précisées par le décret n° 2013-705 du 2 août 2013.

Ce fonds permet d’inciter et d’aider les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et, notamment, à organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves.

Il est destiné à amorcer la mise en œuvre de la réforme en aidant les communes à redéployer et enrichir les activités existantes. Il concerne donc les communes dont les écoles maternelles et élémentaires organisent les enseignements sur neuf demi-journées hebdomadaires.

Toutes les communes disposant d’au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat perçoivent au titre de l’année scolaire une dotation de 50 euros par élève.

Les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cibles » bénéficient d’une majoration de 40 € par élève.

Les communes concernées doivent adresser au préfet et au directeur académique des services de l’Éducation Nationale (Dasen) leur demande d’attribution d’aide du fonds d’amorçage.

La Communauté de communes des 4B Sud Charente ayant compétence en gestion des écoles et étant organisatrice de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il convient aux communes de bien vouloir, au titre du transfert de compétence, présenter en conseil municipal la délibération permettant le transfert du fonds d’amorçage à la CdC4B.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Autorise l’encaissement du fonds d’amorçage par versement des communes à la CdC4B Sud Charente correspondant aux charges liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 30 septembre 2014
Publié ou notifié le : 30 septembre 2014.....
Touvérac, le 01 octobre 2014.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 25 septembre 2014
Jacques CHABOT
Président

